

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle Jean-Claude GEORGES, le 29 novembre 2018 à 19 heures 00.

PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON Jacques (*arrivé à 19 h 43*), FINCK M, POTIGNAT J, LAPLACE R, MANILLERE B (*arrivé à 19 h 36*), BECOUSE G, DUBESSET C, MORIN C (*arrivée à 19 h 53*).

ABSENT EXCUSÉ : BLANCHER P.

ABSENTS : GUY C, LORIEUX D, NAGY H.

Charte d'entretien des espaces publics

Madame le Maire laisse la parole à Madame Lucie GOURBAULT de la FREDON pour la présentation au Conseil Municipal de l'audit des pratiques phytosanitaires de la commune réalisé le 14 novembre 2018.

Une rencontre technique avec les agents du service technique s'est tenue le 29 novembre 2018. L'objectif est de proposer des solutions alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires qui ne soient pas trop chronophages.

Après un rappel du cadre réglementaire, Madame GOURBAULT précise aux conseillers la nécessité de prendre en compte les contraintes de désherbage dans les projets d'aménagement.

Elle rappelle aussi l'importance de la communication vis-à-vis des habitants (bulletin municipal, journée citoyenne, journée de la nature ...). Il est indispensable de les associer à la démarche de la commune afin qu'ils en comprennent les enjeux et qu'ils raisonnent eux-aussi leur consommation de produits dans leur jardin. Faire évoluer leurs pratiques de jardinage est d'autant plus nécessaire que la réglementation prévoit une interdiction de la vente de produits phytosanitaires aux particuliers, à partir du 1^{er} janvier 2019.

La FREDON met à disposition différents outils de sensibilisation et d'information pour les administrés.

Plusieurs endroits stratégiques de la commune ont été repérés (cimetière, trottoirs en stabilisé, surface de tonte importante – plus de 10 900 m² hors stade, les jardinières demandant beaucoup d'arrosage et de temps pour les agents).

Madame JOURDAN propose Monsieur BECOUSE pour encadrer le service technique dans la mise en œuvre de cette opération. Le Conseil Municipal valide cette désignation.

Choix du mode de chauffage des bâtiments scolaires

La chaudière actuelle de l'école maternelle (et des logements) est vieillissante.

Madame JOURDAN rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes de l'intervention de l'ADUHME :

20/06/2018 - réunion du Conseil Municipal : la proposition de l'ADUHME (M. FIRKOWSKI) sur la chufferie bois, via un réseau de chaleur, est jugée intéressante,

22/06/2018 : audit de l'ADUHME (Messieurs FIRKOWSKI et BESSON),

04/09/2018 : présentation au Conseil Municipal du projet bois-énergie élaboré par l'ADUHME,

06/11/2018 : transmission par mail aux conseillers du support de la réunion.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur la poursuite de la démarche entreprise avec l'ADUHME.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Emprunt

Un emprunt a été prévu au budget primitif 2018 pour financer les investissements de cette année.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs banques pour un emprunt de 120 000 €. La Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) n'a pas répondu car elle ne propose des prêts qu'à partir d'une durée minimale de 25 ans. Un tableau comparatif des offres a été réalisé.

Le Conseil Municipal retient l'offre du Crédit Agricole et charge Madame le Maire de négocier les conditions de l'emprunt (taux et frais de dossier).

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Révision des loyers communaux

Les loyers doivent être révisés au 1^{er} janvier 2019 selon la variation de l'IRL publié par l'INSEE (Indice de Référence des Loyer). Elle est de + 1,25 %. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la révision légale du loyer.

Concernant la révision du loyer de l'Auberge, c'est la variation de l'Indice de Référence des Loyer commerciaux qui s'applique. Elle est de + 2,40 %. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la révision légale du loyer. Madame le Maire informe l'assemblée de la demande des gérants de l'auberge de prendre en compte le fait que les futurs travaux de l'école impliquent une diminution de la surface de terrain à l'arrière de l'auberge. En compensation, les conseillers décident de ne pas répercuter sur le loyer le montant des travaux réalisés l'année dernière à l'Auberge (changement des menuiseries).

Révision des tarifs communaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité maintient les tarifs communaux actuels à savoir :

• Locations au hameau de gîtes « Beau Soleil »

- période haute : 230 €
- période basse : 200 €
- prix à la journée : 40 €
- prix au week-end : 60 € (vendredi soir au dimanche matin : 2 nuits)

- Cimetière

- Concessions perpétuelles : 100 € le m² soit 300 € pour une simple et 600 € pour une double.
 - Case au columbarium : 460 € pour 15 ans et 770 € pour 30 ans.

• Location de la Maison du Peuple

	Habitant de la commune Personnel communal Membres des associations communales	Hors commune
Week-end ou 2 jours	150 €	200 €
A la journée hors week-end	100 €	150 €

Vote de la surtaxe d'assainissement pour 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter la surtaxe de l'assainissement pour 2019 sachant que l'étude de mise à jour du diagnostic d'assainissement collectif n'est pas encore terminée.

Le montant de la surtaxe de l'assainissement pour 2019 est la suivante :

- Redevance collecte et transfert 0.95 € par m³
 - Redevance traitement Vichy Communauté : 0.45 € par m³
 - Abonnement 23 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Avenant n° 1 au marché pour l'étude de mise à jour du diagnostic d'assainissement collectif

Suite à la présentation de la phase 3, des prestations complémentaires ont été demandées. D'autres prévues n'ont pas été réalisées car devenues sans objet. En conséquence, un avenant de régularisation du coût des études est rendu nécessaire. Le cumul des prestations réalisées, non réalisées et complémentaires conduit à une plus-value de 1 595,50 € HT soit une incidence de + 2,93 % sur le marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève à 56 050,50 € HT soit 67 260,60 € TTC.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Régime indemnitaire des agents : RIFSEEP

Dans un but de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il a pour finalité de prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes, susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents, donner une lisibilité et davantage de transparence, renforcer l'attractivité de la collectivité, fidéliser les agents et favoriser une équité de rémunération entre filières.

Cette prime comporte ainsi deux volets :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions des agents et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire,
 - le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), dont le versement est facultatif, qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement. Le Conseil Municipal décide de maintenir les acquis indemnitaire individuels des agents et de ne pas instaurer le CIA.

La proposition de délibération sera soumise à l'avis obligatoire du Comité Technique près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Remboursement frais élus

Madame JOURDAN a dû faire l'avance de frais (38,92 €) pour l'achat de matériel pour l'école (réducteur et rehausseur pour les toilettes de la Maison du Peuple). Ce matériel a été acheté par correspondance via un site internet. Une délibération est donc nécessaire pour la rembourser.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

CLIC = désignation de l'Elu Référent Séniors

Madame JOURDAN est désignée comme Elu Référent Séniors de la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin auprès du CLIC Riom Limagne Combrailles

Questions diverses

- ♦ Articles pour le bulletin municipal :

 - Monsieur COURTADON sur le projet de travaux de regroupement des écoles,
 - Madame FINCK sur l'Ambroisie.

♦ Appel d'offres pour les travaux de l'école : Monsieur COURTADON a vu l'architecte pour la programmation des réunions :

 - 11 décembre 2018 à 09 h 00 : réunion de la commission d'appel d'offres,
 - 20 décembre 2018 à 17 h 00 : réunion de présentation des résultats de l'appel d'offres,
 - 20 décembre 2018 à 19 h 00 : réunion du Conseil Municipal

♦ Monsieur POTIGNAT présente au Conseil Municipal les devis de matériaux pour la construction de deux abris au bord des terrains de foot à la demande des dirigeants de l'USSSP (bois : 99,78 € TTC, autres : 720 € TTC).

♦ Cette année, le Téléthon aura lieu sur la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin le dimanche 09 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 23.